

## NOTE SUR L'ANVAR

En 1978, à l'arrivée de M. André Giraud au Ministère de l'Industrie le panorama des structures publiques de soutien à l'innovation était le suivant :

- l'aide au développement (avance remboursable en cas de succès) était gérée à Paris par la DGRST, avec une association des directions industrielles du ministère à l'instruction des dossiers. Cette procédure ne concernait, de fait, pratiquement que les grandes entreprises ;
- Thierry Gaudin, depuis la Direction de la Technologie de l'Environnement industriel et des Mines avait mis en place, à partir de 1973, progressivement dans chaque région, des Délégués aux Relations Industrielles (DRI). Ces DRI étaient, pour la plupart, des universitaires mis à disposition ou recrutés par des associations dont l'objet était de favoriser les relations entre l'industrie (notamment les PMI) et la recherche publique. Ces DRI ont servi, en région, de relais entre labos et PMI et ont facilité la présentation de quelques dossiers des PMI à l'aide au développement ;
- les arrondissements minéralogiques venaient d'être transformés en services interdépartementaux de l'industrie et des mines avec une mission nouvelle d'animation d'actions en faveur des PMI ;
- l'ANVAR, structure parisienne, était chargée de la valorisation des résultats de la recherche publique (prise de brevets, recherche de clients pour acheter brevets et licences).

M. André Giraud voulut très légitimement réformer ce dispositif et je fus associé, auprès de Claude Pierre, délégué à l'innovation et à la technologie, à la préparation de cette réforme. L'objectif du ministre était de rendre l'aide au développement accessible aux PMI et de déconcentrer l'ANVAR en la dotant de délégations régionales.

La formule retenue fut :

- de faire gérer l'aide au développement, devenue aide à l'innovation, par l'ANVAR ;
- de constituer des délégations régionales de l'ANVAR intégrant les DRI.

Je me suis, à cette époque, opposé au ministre en considérant que :



- la faiblesse de l'aide au développement résidait dans le fait qu'elle était gérée à Paris et non dans le fait qu'elle était gérée par l'administration. Il suffisait à mon avis de la déconcentrer dans les DRIR pour l'ouvrir aux PMI. Le passage par une agence, pour la gestion de cette aide, n'a apporté aucune souplesse supplémentaire. Les délégations de l'ANVAR l'ont bien gérée mais les DRIR l'eussent fait aussi bien ;

- le point sur lequel un établissement public était supérieur à l'administration, résidait dans la possibilité qu'il avait de recruter des agents de profils variés, et d'accueillir pendant quelques années des agents très qualifiés au plan scientifique et technique qui étaient nécessaires pour développer les fonctions d'animation des transferts de technologie et de valorisation de la recherche publique qu'avaient ébauchées l'ANVAR et les DRI.

J'avais attiré, en vain, l'attention du ministre sur le fait que s'il confiait à l'ANVAR le rôle de guichet de l'aide à l'innovation, elle négligerait inévitablement sa fonction spécifique d'animation du transfert technologique : c'est très exactement ce qui s'est produit. Ce phénomène a d'ailleurs été aggravé lorsque l'ANVAR a été chargée de la gestion du FIM ; cet outil créé pour valoriser les résultats de la recherche publique, après avoir été transformé en administration chargée de distribuer des subventions, a été muée en banquier ... et l'éventualité de sa transformation en « SOFARIS de l'innovation » menace d'en faire un assureur ! On s'éloigne de plus en plus de la mission initiale (je veux souligner à quel point les délégués régionaux de l'ANVAR avaient la consigne d'être des distributeurs prudents du FIM ; ils semblent avoir été plus prudents que les organismes qui distribuaient le reste du FIM : peut-on établir aujourd'hui des statistiques comparatives ?).

Pour montrer le désengagement de l'ANVAR en matière de transfert technologique je citerai trois faits :

- 30 % des dossiers soutenus par l'aide à l'innovation concernent des coopérations facturées entre laboratoires publics et entre prises ; 20 % environ de ces programmes étaient exécutés par les laboratoires publics ce qui signifie que 6 à 7 % seulement de l'aide à l'innovation a servi à financer des prestations effectuées par ces laboratoires pour des entreprises ;

- vers 1979 la "tutelle" des ARIST (qui avaient été créées à l'initiative de la Direction des Mines) a été transférée à l'ANVAR dont on pensait qu'elle serait plus apte à les animer : l'ANVAR ne s'en est jamais occupée, seules quelques DRIR (dont la DRIR Rhône-Alpes) se sont attachées à suivre et à essayer de dynamiser les ARIST ;

- une banque de données « LABINFO », lancée par le CNRS, avait pour but de constituer un service télématique présentant les laboratoires de recherche publique. L'ANVAR fut chargée de rendre cet outil opérationnel. La DRIR Rhône-Alpes, après avoir étudié le contenu de cette banque de données, a écrit plusieurs lettres à l'ANVAR pour attirer son attention sur le fait que cette banque de données était incomplète, inexacte et mal conçue pour présenter les laboratoires à des industriels : les mots-clefs étaient ceux des sciences, développées dans ces laboratoires, non ceux des applications possibles. La DRIR proposait de

collaborer à la maintenance de LABINFO ; ses interventions n'eurent aucune suite jusqu'à ce que le Ministère de la Recherche crée « TELELAB », laisse tomber LABINFO et retire à l'ANVAR la mission de gérer une telle banque de données. TELELAB, gérée par l'administration centrale du MRES, présente les mêmes défauts que LABINFO.

Face au désengagement de l'ANVAR, qui n'animait plus le transfert de technologie vers les PMI, le Ministère de la Recherche a été amené à recréer les délégations aux relations industrielles que les délégations régionales de l'ANVAR avaient absorbées ; il met en place les DRRT. Les DRIR et les DRRT se sont attachées à combler le moins mal possible le vide laissé par l'ANVAR en mettant en place les conseillers technologiques, les CRITT, les FRAC... et en essayant de faire vis-à-vis des ARIST et de LABINFO ce que l'ANVAR ne faisait pas.

Les décisions de 1979 ont conduit à faire faire par l'ANVAR un travail d'administration et à faire exécuter tant bien que mal par l'administration un travail de valorisation des outils de recherche publique.

Face à cette double dérive trois solutions sont possibles :

- 1) - regrouper dans l'ANVAR toutes les interventions financières ? (y compris les FRAC) et conforter l'action d'animation de la mise en relation « labo-PMI » par les DRIR ;
- 2) - revenir à une répartition plus logique des missions, c'est-à-dire faire l'inverse de la solution précédente ;
- 3) - ou bien, constatant l'interpénétration des missions actuelles des deux structures et la modestie des effectifs dont elles peuvent ensemble disposer, faut-il, au moins sur le terrain, fusionner les équipes des délégations régionales de l'ANVAR, des DRRT, et de la partie des DRIR qui s'occupe de développement industriel, que ce regroupement ait lieu au sein des DRIR ou dans une structure autonome ?

La troisième formule a ma préférence.

**Yves MARTIN**